



MARCILLE - INFOS

N° 206—AVRIL 2021

Le mot du maire...



Marcilléennes, Marcilléens,
Comme je vous l'avais annoncé dans le bulletin annuel de la commune, la Grande rue va faire l'objet de travaux de surfacage sur les trottoirs et les emplacements de stationnement. Les différents marquages de signalisation au sol seront repeints, avant la mise en place de parcmètres dernière génération, permettant le paiement sans contact par carte bancaire.
Quatre jours de travaux sont prévus pour la réalisation de ces réfections, ce qui induit la nécessité pour les habitants de la grande rue d'aller se stationner sur les différents parkings existants: à la mairie, ou sur le parking de la place Pierre et Marie CURIE, face à la salle polyvalente.
Face aux inquiétudes toutes légitimes des habitants de ne pouvoir se stationner devant leur domicile, des navettes gratuites seront organisées entre les parkings et la grande rue. Plusieurs arrêts seront mis en place, notamment devant le cabinet médical, la boulangerie et le haut du Tertre. Un départ est prévu toutes les 20 minutes, depuis le parking de la salle polyvalente, vers le haut du Tertre, puis, dans le sens inverse, pour rejoindre les parkings.
Aussi, afin de causer le moins de difficultés de circulation possible, les travaux de réfection seront réalisés entre 21h00 et 5h00.
Toujours soucieux du bien-être des administrés, et de pouvoir répondre aux sollicitations en tout genre, soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour répondre à vos sollicitations.
Je vous rappelle, enfin, l'ouverture de la pêche à la truite en rivière depuis le samedi 13 mars. Pour l'occasion, la recette du poisson à la sauce Marcilléenne vous est proposée en dernière page de ce bulletin...

Le maire, Laurent DIVAY

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

L'arrivée du printemps est généralement propice aux travaux d'aménagement ou de rénovation de son domicile.
Cependant, selon le type de travaux, les règles de l'urbanisme obligent à effectuer une déclaration préalable ou une demande de permis de construire selon l'importance du projet. Le non-respect des règles d'urbanisme est sanctionné aux articles L 480-1 à 16 et L 61-1 du code de l'urbanisme.
En règle générale, toute modification visuelle de la maison impose le dépôt en mairie d'une déclaration (changement de menuiseries, de matériaux, de couleur, agrandissement, ravalement de façade, clôtures, ...).
De plus, depuis le classement de la motte féodale aux monuments historiques, un périmètre protégé, constitué globalement de toutes les maisons anciennes du bourg, nous impose une restauration dans le respect du bâti ancien, dictée par l'Architecte des Bâtiments de France.
Des aides de la Communauté de communes ou du département peuvent être versées pour compenser le surcoût des travaux si votre habitation se situe dans ce périmètre protégé (Versement des aides : pôle habitat RAF Co : 02 99 43 64 87).
Avant tout projet de travaux sur votre habitation, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie qui vous donnera les renseignements utiles : 02 99 43 67 34.

LE CHÂTEAU

Voici des photos de la première tour après restauration.
Le château construit aux alentours du XIIe siècle a été arasé sous Henri IV, il n'était plus habité depuis longtemps. Ce château faisait néanmoins partie du réseau de défense des Portes de Bretagne avec les châteaux de Fougères ou Vitry pour ne citer qu'eux. Ce type de château, construit en pierre sur une motte, un monticule de terre, en surplomb de l'étang est une marque de pouvoir et de puissance du seigneur le possédant. Les arrachements, les trous dans les murs sont intentionnels, ils retravaient ce qui était sans doute une tentative de sape (environ 1.50 mètres a été rebouché). La sape est une technique de guerre utilisée lors du siège pour faire s'effondrer un bout de tour ou de mur, pour créer une brèche dans la muraille. C'est pour cela que les murs sont très épais et que la base de la tour est plus large que le haut. Sur le haut de la tour vous pourrez voir une archère (appelée communément meurtrière), elle est très fine sur le mur extérieur mais part en forme de V à l'intérieur du mur ce qui permet de laisser de l'espace à l'arbalétrier pour tirer les carreaux (flèches courtes).
Les travaux continuent sur la tour suivante. Si vous avez des questions sur le château ou les travaux n'hésitez pas à contacter le service tourisme de Roche aux Fées Communauté.

Justine STELLA—Assistante tourisme- 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS - 02.99.43.64.87—www.tourisme.rafc.com.bzh

LE CENTRE DE VACCINATION DE RETIERS

Le centre de vaccination situé à la salle polyvalente de Retiers a ouvert ses portes le lundi 15 mars, du lundi au vendredi de 9h30 à 13h30 et de 14h à 18h (pas le samedi pour le moment).

Les personnes pouvant y être vaccinées par le vaccin Pfizer sont les personnes de plus de 70 ans, les professionnels de santé, les personnes ayant une ordonnance de leur médecin traitant.

Comment prendre un rendez-vous : uniquement sur www.maiaa.com ou par tel 08.05.69.08.21

Attention : aucun rendez-vous ne sera pris par la Mairie de Retiers et ni sur place.

Envoyez vos articles pour le Marcillé-Infos du mois de MAI avant le 26 avril 2021

Recevez le Marcillé-Infos par mail en envoyant vos coordonnées

communication@marcille-robot.bzh

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL—SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS

Secrétaire de séance : ORY Patrick

Absents excusés : BALARD Maryvonne et COURTIGNÉ Jordan
Maryvonne BALARD a donné pouvoir à Isabelle COLAS

Finances : Approbation du compte de gestion – Budget principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances : Approbation du compte de gestion – Budget Assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances : Approbation du compte administratif 2020 et Affectation des résultats constatés—Budget Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget Commune tels que présentés dans le tableau ci-dessous

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	119 966.27 €
Déficit reporté	107 162.25 €
DÉPENSES TOTALES	227 128.52 €
Recettes de l'exercice	285 117.04 €
Excédent reporté	
RECETTES TOTALES	285 117.04 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	165 150.77 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTE N+1	57 988.52 €
Restes à réaliser Dépenses	166 752.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
SOLDE RAR	166 752.00 €

Section de fonctionnement

DÉPENSES TOTALES	511 880.77 €
Recettes	691 324.08 €
Excédent reporté	17 098.12 €
RECETTES TOTALES	708 422.20 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	179 443.31 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTE N+1	196 541.43 €

RÉSULTAT A AFFECTER EN INVESTISSEMENT 57 988.52 €

Finances : Approbation du compte administratif 2020 et Affectation des résultats constatés—Budget Assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les résultats constatés au compte administratif 2020 du Budget Assainissement tels que présentés dans le tableau ci-dessous

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	20 819.00 €
Déficit reporté	
DÉPENSES TOTALES	20 819.00 €
Recettes de l'exercice	29 137.10 €
Excédent reporté	61 056.75 €
RECETTES TOTALES	90 193.85 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 318.10 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTE N+1	69 374.85 €

Section de fonctionnement

DÉPENSES TOTALES	36 645.32 €
Recettes	35 596.81 €
Excédent reporté	47 118.85 €
RECETTES TOTALES	82 715.66 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-1 048.53 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTE N+1	46 070.32 €

RÉSULTAT A AFFECTER EN INVESTISSEMENT 69 371.85 €

Finances : Vote des subventions au titre de l'année 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations tel qu'énonce ci-dessous pour une somme totale de 4 971.56 € :

-ACCA	200€	-Amical des Donneurs de Sang	50 €
-ACM	650 €	-La Minoterie	650 €
-Cinéma Le Restéria	140 €	-Ass. Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	50 €
-Entour'Âges	200 €	- Les Restos du Cœur	50 €
-L'Outil en main	200 €	- Les Guidons de la Roche aux Fées	150 €

-Collège de RETIERS	206.56 €	-ACPG CATM	125 €
-Réserves	2 300 €		

La participation aux classes de découverte reste fixée à 25 € par enfant.

Finances : Vote du budget primitif 2021 - Budget Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter le Budget Principal de la commune pour l'année 2021

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	662 401 € 43	777 401 € 43	790 752 € 00	555 752 € 00
Opérations d'ordre	115 000 € 00			235 000 € 00
TOTAL	777 401 € 43	777 401 € 43	790 752 € 00	790 752 € 00

Finances : Vote du budget primitif 2021 - Budget Assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter le Budget Assainissement de la commune pour l'année 2021

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	55 299 € 32	76 070 € 32	90 145 € 85	69 374 € 85
Opérations d'ordre	28 090 € 00	7 319 € 00	7 319 € 00	28 090 € 00
TOTAL	83 389 € 32	83 389 € 32	97 464 € 85	97 464 € 85

Finances : Vote du budget primitif 2021 - Budget Lotissement du Bocage

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter le Budget Lotissement du Bocage pour l'année 2021

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	431 156 € 36	0 € 00	0 € 00	431 156 € 36
Opérations d'ordre	0 € 00	431 156 € 36	431 156 € 36	0 € 00
TOTAL	431 156 € 36	431 156 € 36	431 156 € 36	431 156 € 36

Finances : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route de Louvigné-de-Bais (RD 107)

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 319 163 € 08 (382 995 € 69 TTC)
Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour l'aménagement de la Route de Louvigné-de-Bais (RD 107).

Urbanisme : Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de modifier le PLU en utilisant la procédure de la modification simplifiée prévue par l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme. En effet, il s'avère nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

Modifier la desserte du projet de lotissement sur la zone 1AUE dit du Grand Bourg, en modifiant l'alinéa 1 des principes généraux du secteur 1AUE des OAP

Autoriser un choix de matériaux plus large pour la réalisation des toitures en modifiant pour chaque zone urbaine et à urbaniser l'article 11 du règlement du PLU

Modifier les conditions de réalisations ses annexes en permettant la réalisation de piscines découvertes ou de terrasses, en autorisant la construction de plusieurs annexes pour les zones UC, UE, et 1AUE, en augmentant l'emprise au sol total autorisée pour les annexes dans les zones UEb, UEc, à 50m², en permettant l'emploi de matériaux différents du bois et de la construction principale

Modifier les conditions de réalisation des clôtures en élargissant les conditions spécifiques de traitement des limites d'espaces publics pour les zones UE et 1AUE, en supprimant les conditions spécifiques de traitement des limites séparatives pour les zones UE et 1AUE

Modifier les conditions de raccordement au réseau d'eaux usées pour permettre le raccordement des eaux usées sur système autonome pour la zone UE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,, **DÉCIDE** de prescrire la modification simplifiée du PLU conformément aux articles L.123-21 et L123-13 et R.123-10-1 du Code de l'Urbanisme. **DÉCIDE** de transmettre le projet notifié aux PPA (personnes publiques associées mentionnées à l'article L.121-4.**DÉCIDE** de lancer la concertation prévue à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, sur le projet et sur ses incidences sur le PLU.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera.

Ressources humaines : Création d'un poste non permanent d'archiviste

Le conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** la création d'un poste non permanent d'archiviste pour une durée de quatre semaines.

ECOLE LOUISE BELLAYS

Après ces vacances d'hiver, les élèves ont repris le chemin de l'école. Ils ont pu profiter des nouveaux jeux acquis grâce à leur course parrainée : trottinettes, tricycle, cordes à sauter, ballons. Il y en a pour tous les goûts ! Les CP-CE1 découvrent les angles droits en les « chassant » en classe. Ils travaillent aussi sur la germination en sciences et découvrent les besoins des végétaux avec la culture du haricot et des radis.

En maternelle, ils s'intéressent à la culture des herbes aromatiques et poursuivent leur tour du monde. Cette période, ils font escale en Afrique !

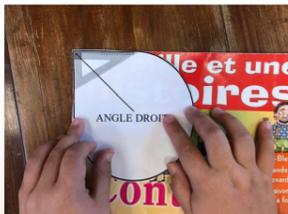
Les GS sont fiers de commencer la lecture grâce aux alphas avec leur maîtresse !

En élémentaire, en art visuel Jean DUBUFFET et Marc ALLANTE sont à l'honneur pour cette nouvelle période.

Contact : Mme GARCIA, 06.02.47.56.90 ou 02.99.43.68.51 ou à l'adresse mail suivante :

ecole.0350327r@ac-rennes.fr. Les jours de décharge de Mme GARCIA sont les mardis 13/04 et 15/06.

Accueil possible pour les TPS.



ECOLE PRIVÉES STE MARIE & ST PIERRE

Voici le mois de mars...

Pour débiter cette quatrième période le soleil était au rendez-vous ! Le printemps pointe progressivement le bout de son nez...

Lundi 8 mars les élèves ont découvert l'espace vert, situé derrière l'école, transformé. En effet, au cours des vacances de février, les membres de l'APEL ont travaillé la terre afin d'y planter des pommes de terre.

Ce projet de l'APEL, impulse une belle dynamique au sein de l'école. Le thème du « jardin » est notre fil conducteur pour toute la période.

De plus, l'EPHAD de Marcillé-Robert a invité l'ensemble des élèves du RPI à participer au projet artistique intitulé « La Grande Lessive » !

Voici l'affiche... et quelques productions en cours de réalisation !



Les élèves de CE1-CE2 ont l'opportunité, malgré le contexte sanitaire, de poursuivre leur cycle de Volley-ball en extérieur à Moulins.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au sein du RPI pour la rentrée de septembre 2021, je vous invite à me contacter par mail aux adresses suivantes : eco35.ste-marie.marcille-robot@enseignement-catholique.bzh ou par téléphone au 02 99 43 69 07.



Ecole Sainte Marie
28 rue des Bas Gasts
35240 Marcillé-Robert

Ecole Saint Pierre
4 rue de la Corbinais
35130 Visseiche

LES RENDEZ-VOUS DU CLUB

Les activités en salle ne peuvent toujours pas reprendre.

Par contre nous pourrions redémarrer, dès que le temps le permettra, les activités en extérieur : **palets, boules, marche.**

Pour ces activités, les adhérents intéressés sont invités à se faire connaître auprès des responsables du club, afin que nous puissions programmer des rencontres.

Pour la marche, les clubs de Retiers et d'Essé organisent régulièrement des sorties. Nous pourrions éventuellement nous joindre à eux, si besoin est.

Marcel JAMOIS

AUTRES INFORMATIONS

ESPACE DE VIE SOCIALE CROCO' VACANCES
12, Rue Pasteur / 35240 Retiers
02.99.43.69.27 / evscrocqvacances@gmail.com



PARENTALITÉ

- **Atelier parents/enfants (0-6 ans)** en collaboration avec le RIPAME, thème "Tout est jaune" – Mercredi 28 avril 2021 de 10h à 12h au gymnase.

- **Projet danse complice "KINYONGA"**

En partenariat avec la programmation Culturelle de Roche aux Fées Communauté, "KINYONGA" : bal funk & afro'beat participatif se déroulera le **samedi 22 mai 2021** à Retiers. Afin de s'y préparer et d'apprendre des pas de danse funk & afro, des ateliers de danse sont organisés à Retiers :

- Samedi 24 avril 2021 de 10h-12h : danse complice famille/parents-enfants (salle de polyvalente)

- Samedi 24 avril 2021 de 14h-16h : danse complice ado (salle polyvalente)

- Dimanche 25 avril 2021 de 10h-12h : danse complice adultes (salle polyvalente) ouvert à toutes et tous (gratuit).

Résidence du collectif du 26 au 30/04 à la salle polyvalente de Retiers.

ATELIER CÉRAMIQUE—Ados/adultes

Du 26 au 30 avril, ateliers de découverte et d'initiation à la céramique (grès/faïence). Tél & renseignement au 02.99.43.69.27

ACCUEILS DE LOISIRS—Enfants

- **Les mercredis**

Les activités pour cette période sont orientées autour de l'expression "Faire des ronds de jambes". Il est proposé aux enfants des animations autour des jambes et de la politesse mais également autour de la poésie avec le Printemps des Poètes.

- Les vacances :

Les inscriptions pour les vacances de Printemps débiteront à partir du 06 avril. Le thème "Main dans la main" proposera des activités orientées autour de la solidarité, de l'entraide et des mains. Une intervenante professionnelle viendra d'ailleurs animer un atelier de percussions corporelles pour toutes les tranches d'âge.

- Les séjours d'été :

A compter du 26 avril, les informations seront disponibles sur notre site et les inscriptions débiteront (sur rendez-vous durant 3 semaines) pour les familles déjà adhérentes dont les enfants fréquentent les ALSH. Pour les autres familles, les inscriptions se feront à partir du 17 mai sur rdv également.

Nous proposerons cette année :

-Un séjour équitation de 2 jours pour les plus petits, un autre de 3 jours pour les plus grands.

-Deux séjours multi-sports dont un séjour réservé uniquement à des CM2.

LE SERVICE JEUNESSE

- Vacances

A l'occasion de la résidence d'artistes du projet KINYONGA à la salle Polyvalente de Retiers, repas partagé entre les artistes et les jeunes le mardi 27 avril. Ce même jour, les jeunes auront l'occasion d'aller assister à des temps de création du groupe le mardi après-midi et le vendredi 30 avril après-midi.

Les vacances d'avril verront aussi le lancement du projet « A la découverte des arts » avec un premier temps d'initiation aux percussions corporelles le jeudi 6 avril à la Salle Polyvalente à 15h45. Jusqu'aux vacances de Noël, les jeunes pourront participer à des stages artistiques encadrés par des artistes professionnel-le-s sur chaque période de vacances. 2€ par jeunes.

Les jeunes pourront aussi commencer à s'investir et se projeter dans le nouveau pôle jeunesse en créant les premiers éléments de décoration, bricolés, cousus, dessinés, au fil de leurs idées. Les dates sont encore à définir. GRATUIT

Inscription et information au 02.99.43.69.27 ou par mail : evscrocqvacances@gmail.com



La prochaine permanence du Pimms à Marcillé-Robert se tiendra le **mardi 13 avril** de 12h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.



15, 16, 17 avril 2021
Janzé & Châteaubourg
Profitez d'1H gratuite pour découvrir en 3D tout le potentiel de votre propriété !

Missionnés par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitre, les superurbanistes de l'équipe du LIV répondent à vos questions, proposent leurs idées, modélisent votre projet en 3D & vous accompagnent gratuitement dans vos démarches, dans le respect des règles sanitaires.

BIMBY : qui est concerné ?

Les équipes du LIV accompagnent tout porteur d'un projet de construction d'un nouveau logement ou de reconfiguration d'un bâtiment existant en zone urbaine.

Parmi les habitants porteurs d'un projet BIMBY on trouve par exemple :

- Des retraités ou futurs retraités qui souhaitent habiter une maison de plain-pied et qui envisagent de construire pour eux-mêmes, sur leur terrain, le logement adapté qu'ils ne trouvent pas sur leur commune.
- Des ménages qui souhaitent se lancer dans un investissement locatif, en construisant sur leur terrain ou en créant un logement dans un bâtiment existant de leur propriété.
- Des familles qui envisagent la construction d'un petit logement indépendant sur leur terrain pour accueillir les grands-parents, comme alternative à la maison de retraite.
- Des habitants qui souhaitent détacher une partie de leur terrain pour se libérer des contraintes d'un jardin devenu trop grand à entretenir.
- Des ménages qui souhaitent s'installer sur le territoire et qui veulent s'assurer que le terrain ou la maison qu'ils ont en vue pourra bien accueillir le projet d'habitat de leurs rêves.

Cette liste est non exhaustive : il existe bien d'autres situations et scénarios de vie qui peuvent trouver des solutions à travers des projets BIMBY.



Joyeux
1^{er} Avril 